

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 65 (1924), p. 215-219

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__215_0

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1924

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 1924

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 1924.
PRESENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRETAIRE GENERAL ET PRESENTATION D'OUVRAGES.
NECROLOGIE.
COMMUNICATION DE M. HENRI BUNLE : « DEMOGRAPHIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD AU DEBUT DU VINGTIEME SIECLE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Gaston ROULLEAU, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 1924.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 avril 1924, inséré dans le journal de mai. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Constant BORGÉ, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre de l'Institut des Actuaire Français, actuaire de la « Prévoyance Accidents », 54, rue Vaneau (VII^e), présenté par MM. Barriol et Brochu;

M. René BERGER, adjoint au directeur du Service d'Information de la Commission des Réparations, docteur en droit, 32, rue Pergolèse (XVI^e), présenté par MM. Barriol et Ramondenc;

M. Maurice CARTON, chef de service à la Société des Anciens Etablissements Salmon, 15, rue d'Argenteuil (I^{er}), présenté par MM. Girard et Ramondenc;

M. Pierre PLAZEN, membre de l'Institut des Actuaire Français, actuaire de la « Nationale — Risques divers », 43, rue de Saint-Germain, à Chatou (Seine-et-Oise), présenté par MM. Porée et Devillers;

M. Hubert du MESNIL du BUISSON, ingénieur à la Société des Lampes, 25, rue Saint-Dominique (VII^e), présenté par MM. Charles Laurent, Boislandry-Dubern et Barriol;

M. Louis GRENET, ingénieur civil des Mines, 10, rue Perronet (VII^e), présenté par MM. Bernard Lavergne et Barriol;

M. Gabriel LIÈGE, expert-arbitre près le Tribunal de Commerce de la Seine, ancien chef du Contrôle des portefeuilles à la Banque de France, 31, boulevard Henri-IV (IV^e), présenté par MM. René Théry et Raymond Mulette.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

CUBA (République) : *Commerce extérieur*, 1921 et 1922;

ÉTATS-UNIS : *Statistique de la mortalité en 1920*;

FRANCE : *Statistique agricole*, 1922;

PORTUGAL : *Recensement de la population, décembre 1920*;

SUISSE : *Résultats de l'enquête fédérale sur les logements du 1^{er} décembre 1920, Annuaire Statistique de la Suisse*, 1922;

UKRAINE : *Les récoltes en Ukraine pour la période de guerre et de révolution (1915-1919)*.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a le regret de faire part à la Société du décès de M. Bogoljub JOVANOVITCH, membre honoraire, ancien directeur de la Statistique d'État du royaume de Serbie.

COMMUNICATION DE M. HENRI BUNLE : « DÉMOGRAPHIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD AU DÉBUT DU VINGTIÈME SIÈCLE ».

M. le Président donne la parole à M. BUNLE pour le développement de sa communication.

La démographie de l'Afrique française du Nord nous est connue par les recensements de la population et par les statistiques de l'état civil.

En Algérie, le premier recensement de la population totale remonte à l'année 1856. Depuis le début du xx^e siècle, les méthodes suivies par cette opération sont à peu près identiques à celles appliquées dans la métropole, sauf modifications de détail rendues nécessaires par la présence des indigènes. En principe, dans les territoires du nord, les opérations du dénombrement des habitants sont effectuées au moyen de bulletins individuels et de feuille de ménage ou de famille. Dans les territoires du sud, on s'est contenté d'établir de simples relevés numériques. En Tunisie, le premier recensement complet de la population est celui de 1921. Auparavant, on ne dénombreait que la population civile européenne. Pour le recensement des indigènes, en 1921, dans chaque fraction de territoire une commission composée du cheikh, du notaire et de trois notables a dressé les listes des habitants, Tunisiens présents ou momentanément absents, étrangers présents le jour du dénombrement. Ce dernier a été effectué nominativement pour les seuls adultes mâles âgés d'au moins dix-huit ans. Au Maroc, enfin, le recensement a été effectué, pour la première fois en 1921, pour les habitants des centres urbains ou des agglomérations. Pour ceux vivant hors de ces centres, on s'est borné à établir des états numériques, basés sur le nombre des tentes ou des familles existant dans chaque fraction du territoire.

En Algérie et en Tunisie, la population s'est fortement accrue depuis 1901.

En Algérie l'augmentation est d'environ 22 % ; elle est un peu plus forte pour les Européens que pour les Indigènes. Dans la colonie européenne, les accroissements les plus considérables sont fournis par les naturalisés et les Français d'origine. Au contraire, les étrangers des diverses nationalités diminuent en nombre, en raison surtout des naturalisations. Les communes de plein exercice se développent au détriment des communes mixtes et indigènes. Les indigènes délaissent leurs centres habituels pour se rapprocher des centres européens. Les communes rurales se dépeuplent au profit des villes. La population totale aurait atteint 5.800.000 habitants en 1921, dont 760.000 Européens et 75.000 Israélites.

A la même date, la Tunisie comptait environ 2.100.000 habitants, dont 48.000 Israélites et 156.000 Européens. Parmi ces derniers, 54.000 Français et 85.000 Italiens, groupés principalement dans les régions renfermant des centres importants. La population européenne a augmenté de 41 % depuis 1901; la population italienne de 18 % seulement; la population française de 12,5 %. Comme en Algérie, l'accroissement a été moins rapide de 1911 à 1921 que dans la décade précédente. Il semble que le taux d'augmentation de la population indigène soit voisin de celui constaté en Algérie, dans la même période.

Le Maroc renferme près de 5 millions $1/2$ d'habitants dont 3 millions $1/2$ environ dans la zone soumise en 1921. Sur ce total les Israélites comptent pour 85.000 et les Européens pour 78.000 au moins, dont près de 50.000 Français. En 1911, il n'y avait guère que 9.000 Européens au Maroc et 5.000 Français seulement.

Les statistiques du mouvement de la population ne sont à peu près complètes qu'en Algérie, où l'état civil indigène a été institué en 1882. Encore ne sont-elles suffisamment exactes que pour les territoires civils du nord. En Tunisie, la déclaration des naissances et des décès n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 1920. Au Maroc, la création d'un état civil dans la zone française date du 4 septembre 1915. Il n'est encore que facultatif pour les Indigènes. En 1922, 66 bureaux d'état civil y avaient été créés.

Dans ces trois pays, la natalité est assez élevée tant pour les Européens des diverses nationalités que pour les Indigènes. Etant donné le climat, la mortalité ne paraît pas excessive. Elle est inférieure le plus souvent à celle constatée dans les Etats de l'Europe méridionale. Des excédents de naissances importants y sont donc enregistrés et contribuent, avec l'immigration, à l'accroissement du nombre d'habitants.

Ce n'est guère qu'en Algérie que les statistiques de l'état civil permettent une étude un peu détaillée de la démographie des différentes catégories de population en présence. Toutefois, des progrès importants doivent encore y être accomplis. Une partie des statistiques est assez incertaine. La comparaison des recensements et des statistiques de l'état civil fait ressortir certaines discordances résultant de déficiences dans ces deux sources de renseignements. Enfin les résultats des recensements ne sont pas suffisamment détaillés et ne permettent pas de tirer des statistiques du mouvement de la population tous les renseignements que ces dernières peuvent comporter. Des améliorations s'imposent donc en ce qui concerne les modes de recueilliement et de dépouillement de ces statistiques.

Malgré l'incertitude des documents examinés, il est certain que la situation démographique des trois colonies est favorable et en voie d'amélioration. Les excédents de naissances importants s'ajoutent à l'accroissement de la population résultant de l'arrivée de nouveaux immigrants? Dans les vingt dernières années, la population totale de l'Afrique du Nord doit avoir augmenté d'au moins 1 million $1/2$ d'habitants; dont plus de 300.000 pour les populations d'origine européenne, non compris les Israélites.

Par suite des mariages mixtes, les éléments européens et israélites en présence se mélangent fortement. Ils s'allient peu, au contraire, avec les Musulmans. Une race nouvelle se forme, dont les caractéristiques démographiques sont intermédiaires entre celles des éléments constitutifs, et qui paraît assurée d'un développement important.

M. le Président remercie l'auteur de la communication de l'analyse très poussée qu'il a paru mener à bien malgré une documentation souvent insuffisante. En ce qui concerne la nuptialité en Algérie-Tunisie, il a particulièrement remarqué le fait que les mariages entre Européens comprennent une proportion considérable d'unions entre Français, Italiens et Espagnols; il pourra en résulter l'apparition d'une nouvelle race latine, avec des qualités ethniques spéciales.

M. le Président ouvre la discussion et rappelle à ses collègues que deux personnalités, MM. DEMONTÉS et Augustin BERNARD, particulièrement compétents en la matière qui vient d'être étudiée, ont été invités par la Société à assister à la séance de ce jour.

M. DEMONTÉS, après avoir remercié la Société de son aimable accueil et félicité l'auteur de la communication pour son important travail, signale que la question de la démographie algérienne avait été complètement négligée jusqu'au moment où il s'y est vivement intéressé et en a fait le sujet d'un cours au Collège de France.

Les défauts que l'on supposait aux statistiques, basées pour la plupart sur le principe du dénombrement, ne se sont pas trouvées vérifiées dans leur ensemble.

Certes, il existe de nombreuses anomalies et il serait vain de se dissimuler les erreurs. Ainsi la masculinité des naissances a été trouvée égale à 120 %; ce taux n'existe en aucun pays. La statistique montre que ce taux est en général voisin de 105 %. Il y avait là un résultat dont l'interprétation était difficile, d'autant plus que ce chiffre trop élevé se trouve vérifié par les différentes années étudiées, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Sur sa demande une enquête très serrée fut ordonnée par le Gouvernement général dans 6 communes : 2 en pays Berbère, 2 dans la région des Hauts Plateaux, 2 enfin dans l'Extrême Sud Algérien. Les indications fournies par les registres de l'état civil indigène ont donné en moyenne la masculinité élevée déjà trouvée. Toutefois l'enquête permit de faire ressortir que, sans doute, certaines naissances féminines n'étaient pas déclarées. On donnait à cela plusieurs raisons; tout d'abord la crainte pour le père de voir restreint, par les autorités, son droit de duègne qui lui donne la possibilité de marier sa fille, même impubère; ensuite, l'absence pour les naissances féminines des manifestations et des fêtes qui ont lieu pour les naissances masculines, ce qui peut expliquer la non-déclaration des filles mortes après quelques jours de vie, alors qu'il ne peut en être de même pour les garçons dans les mêmes conditions.

M. DEMONTÉS termine en déclarant que sans doute les statistiques futures permettront de vérifier les hypothèses qu'il vient d'énoncer.

M. CADOUX demande la proportion dans le nombre total des mariages mixtes, de ceux qui ont lieu entre Européens, d'une part et Indigènes d'autre part. M. BUNLE répond que ces derniers n'entrent que pour 1 % dans le total des unions mixtes.

M. Augustin BERNARD rend hommage à la conscience avec laquelle l'auteur de la communication a étudié la démographie dans l'Afrique du Nord. Sans vouloir diminuer la force des conclusions émises, il tient à faire remarquer combien la démographie dynamique dans ce pays peut être sujette à caution. Il suggère que les faits statistiques soient étudiés, en séparant les résultats des villes de ceux des campagnes, sans quoi, on peut se faire des idées fausses.

Ainsi la présence de nombreux Français dans la ville d'Alger a pour effet de laisser accroire que le département d'Alger est le plus français des trois départements algériens, alors qu'en fait c'est celui d'Oran où l'influence française est la plus grande.

La séance est levée à 22 h. 45.

Le Secrétaire Général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. ROULLEAU.
